

SEANCE DU 6 JUIN 2023 A 20H15

Cinquième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents : Mesdames Zélie Guerra, vice-président
 Anne-Sophie Fillistorf
 Céline St Mart
 Tatiana Grushunova
 Messieurs Yann Berney
 Paolo Gradassi
 Nicolas Meda
 Alain Pipoz
 Christian Tripod
 David Schütz

Excusés : Messieurs Jean-Jacques Nussbaumer, président du CM
 Pierre Laugeri
 Madame Solveig Rüfenacht

.....
Exécutif :

Présents : Monsieur Henri Louvrier, adjoint
 Madame Sabine Chassot Leiglon, adjointe

Excusé : Monsieur Vincent Hornung, Maire

.....

Secrétaire général : présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 9 mai 2023.**
- 2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.**
 - 2.1 Courrier de citoyens
 - 2.2 Annonce président/e de la Commission environnement
 - 2.3 ACG – 1 décision entrée en force
- 3. Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Dates des séances de CM de la session d'automne
 - 3.2 Agenda
 - 3.3 Point de situation des projets environnementaux
- 4. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**
 - 4.1 Résolution plan directeur forestier cantonal

- 4.1 Résolution plan directeur forestier cantonal
- 4.2 Résolution Vernier – équipement publique Rive-droite
- 5. Propositions individuelles et questions**
 - 5.1 Sécurité et prévention routière immeubles

Huis-clos pour des naturalisations

Z. Guerra, vice-présidente, ouvre la séance à 20h15.

1. *Approbation du PV du 9 mai 2023*

Le PV de la séance de Conseil municipal du 9 mai 2023, rédigé par Heidi Schütz, n'a pas suscité de remarque et a été approuvé par 6 oui, 0 non et 1 abstention.

.....

2. *Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.*

2.1 Courrier de citoyens.

Mme Z. Guerra Kössler donne lecture du « courrier citoyen » relatif aux problèmes des attiques des Grands-Chênes.

Céligny, le 30 mai 2023

Au Président du Conseil Municipal de la Commune de Céligny.

Cher Jean-Jacques, Nous revenons vers toi afin de te donner quelques éléments. Pour revenir sur ton point de la procédure en cours, il ne faut pas confondre le dossier des attiques et celui du CAD. Une procédure judiciaire est effectivement sur le point d'être entamée pour le dossier du CAD. Concernant le dossier des attiques, les avocats ont uniquement une fonction d'assistance pour suivre l'évolution de l'arbitrage. Pour mieux comprendre nos attentes, nous faisons un rappel des derniers événements qui ont lieu entre fin 2022 et début 2023 : En novembre 2022 a eu lieu une séance sur la terrasse d'un appartement en attique afin que nous prenions connaissance des solutions qui sont proposées par le Maître d'Ouvrage pour résoudre le problème conceptuel et d'exécution des façades des attiques. Cette séance a réuni des représentants de la mairie (M. Le Maire et M. Aubert), les architectes du bureau Bunq, la régie Rosset, et des propriétaires (principalement ceux des appartements en attiques). A l'issue de cette séance, nous étions en attente de devis pour le changement des parois des attiques. En parallèle, un PV a été émis, et des questions ont été posées à la mairie. Entre autres réponses, M. Aubert avait confirmé par écrit que l'intégralité des façades serait refaite. Et contre toute attente, en février 2023, nous avons reçu, par l'intermédiaire de notre avocat, un courrier de l'avocat de la Mairie nous indiquant que la Mairie ne prendrait finalement en charge que 40% des travaux de réfection des façades. Nous supposons que les 40% évoqués durant la séance du CM du mois de mai 2023 (et mentionnés dans la lettre envoyée par l'avocat de la mairie) correspondent au pourcentage de façades endommagées dans l'expertise d'arbitrage de 2020. Avant même la fin de la construction des immeubles en 2016 des défauts sont apparus au niveau des façades. La mairie a tenté, en vain, de réparer les façades. A noter que ces tentatives de réparations ont concerné l'intégralité des façades, pas uniquement les 40% des façades. En 2020, l'expertise d'arbitrage, qui vous a été communiquée, a montré que **la conception et l'exécution des façades sont mises en cause dans leur intégralité**. Depuis la date de cette expertise, nos façades, comme le prévoyait l'expertise d'arbitrage, se sont encore dégradées sur une plus grande superficie. Aujourd'hui, nous souhaitons que l'intégralité des façades soient prises en charge comme discuté lors de notre dernière rencontre avec le Maître d'Ouvrage. Nous espérons que les éléments que nous venons de vous communiquer vous permettront de mieux comprendre la situation. Nous restons bien naturellement à ta disposition pour toutes éventuelles questions et nous te remercions pour le temps accordé. Amicalement, Matthieu DEVENOGES pour Hélène BROENNER Géraldine DEVENOGES Sandra FRELECHOUX Hassan MATTOU Patricia SCHERRER.

Ce courrier n'a malheureusement pas pu être joint à la convocation de ce soir et la vice-présidente s'en excuse.

2.2 Annonce du président/e de la Commission environnement.

Paolo Gradassi a été élu président de la Commission environnement. Z. Guerra le remercie pour son engagement.

2.3 ACG – 1 décision entrée en force.

La décision de l'ACG pour l'octroi, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs, pour la rénovation des machineries du Grand Théâtre, est entrée en force.

3. Communications du Maire et des Adjoint.

3.1 Dates des séances de CM de la session d'automne

Les prochaines séances de Conseil municipal, session d'automne 2023, ont été fixées comme suit :

- 12 septembre 2023
- 3 octobre 2023
- 7 novembre 2023
- 12 décembre 2023 à 18h suivi d'un repas de fin d'année.

3.2 Agenda

Zélie Guerra passe la parole à H. Louvrier, adjoint au maire.

M. Louvrier énumère les différentes manifestations villageoises à venir :

10 juin 2023 : Cinéma sous les étoiles.

30 juin 2023 : Promotions des enfants de l'école. La fête aura la même forme qu'en 2022 avec une artiste sur des échasses pour accompagner le cortège des enfants. Le traditionnel trampoline sera installé sur la place des Grands-Chênes.

1^{er} août 2023 : Apéritif et repas préparés par l'Amicale des pompiers à la plage. Présentation de la nouvelle plaquette de la commune par M. Olivier Fatio.

Fin août 2023 : la toujours très attendue sortie des aînés, organisée par Mme Claire-Lise Lowe.

26 août 2023 : N. Meda annonce une pièce de théâtre, informations à suivre.

Merci à tous les organisateurs et bénévoles.

3.3 Point de situation des projets environnementaux.

Z. Guerra passe la parole à Mme S. Chassot Leiglon, adjointe au maire.

Mme Chassot Leiglon donne un aperçu des projets environnementaux en cours et à venir :

- Les espaces verts comporteront toujours plus de prairies fleuries et feront l'objet de tonte réduite
- Pour plus de biodiversité, l'Exécutif a décidé de faire venir des moutons d'une commune voisine.
- Extension du cordon boisé le long de la route des Coudres avec augmentation du nombre d'arbres.
- Recherche d'emplacement pour des arbres, par exemple à côté des immeubles du 39 route de Céligny.
- Analyse globale pour la plantation d'arbres.
- Mise à disposition des bulbes et plantes en fin de plantations pour les habitants.
- Remplacement des machines thermiques des espaces verts par des machines électriques.
- Diminution des arrosages, récupération de l'eau de pluie sur le toit de la voirie.
- SIG engagés pour faire passer le message « tri des déchets », lors du Vide greniers, stand à la plage et en septembre à l'Eco-point des Grands-Chênes, coaching en visio-conférence en septembre par Zero Waste.
- Lors de la rénovation de la voirie, projet d'installer une ressourcerie.
- Améliorer les visuels pour optimiser le tri.
- Visite Eco de villas, 20 dans un premier temps.
- Visite Eco de nos bâtiments locatifs.

- Installation de bornes de recharge électrique
- L'Exécutif favorise les transports publics et l'utilisation de la voiture Mobility.
- Négociations prévues en vue d'adhérer à Publibike, réservé aux membres de Région de Nyon.
- Communication positive en faveur des bons gestes.
- Céligny essaie d'agir sur les grandes régies pour diminuer leur consommation.
- Projet de marché de producteurs locaux.
- Stands des SIG pour leur communication.
- Le projet « J'la ramène » approche les viticulteurs et les apiculteurs.
- Projet « Pizza, emportons malin ».
- Adhésion à RE-source pour l'administration.
- Travail avec Ethore en cours, pour diagnostic commune.
- Travail avec « Cité de l'énergie » pour finalisation de l'obtention du label.
- Pour les lignes directrices, suivi avec « Eco 21 » pour solutions pratiques et subventions.

Z. Guerra demande à Mme l'adjointe de transmettre ce document à la Commission environnement.

4. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.

4.1. Résolution plan directeur forestier cantonal

Z. Guerra passe la parole à S. Chassot Leiglon, adjointe.

Ambition de ce plan directeur en 3 axes :

- Protection des espaces forestiers genevois
- Fournir des ressources
- Gérer l'équilibre entre protection et lieu d'accueil

Z. Guerra ouvre le débat :

Ch. Tripod demande si les règles de distance de construction changent.

S. Chassot Leiglon répond qu'elle n'a rien vu à ce sujet.

Ch. Tripod précise que la loi fixe une distance limite de construction par rapport à la lisière forestière. Dans le cas où la forêt avance, cela diminue-t-il d'autant le droit de construire ? Ch. Tripod n'a pas trouvé la réponse dans le texte de la résolution.

S. Chassot Leiglon va se renseigner.

Y. Berney demande quels sont les devoirs et obligations des propriétaires par rapport aux cordons boisés.

S. Chassot Leiglon répond que les propriétaires n'ont pas d'obligation.

Ch. Tripod demande si vraiment le CM veut voter cette délibération ce soir, il remarque que beaucoup de questions sont encore en suspens, le Conseil municipal découvre ce dossier. Il s'interroge si le vote est possible ce soir, car la commune est concernée sur beaucoup de sites.

P. Aubert précise que le silence de la Commune au 30 juin 2023, équivaut à une acceptation de la résolution. Celle-ci a pour but de soutenir l'Etat de Genève dans sa démarche de protection des forêts. Selon P. Aubert, le CM ne vote pas pour le Plan directeur mais pour la résolution.

Pour Ch. Tripod, le CM prévoit favorablement à la révision du Plan directeur (révision 2023).

Y. Berney propose de faire remarquer qu'il faudrait ajouter une mention d'obligation d'entretien des cordons boisés, par les propriétaires, pour éviter de faire avancer la forêt.

N. Meda trouverait intéressant de s'appuyer sur une Commission qui aurait étudié le dossier, il trouve délicat de prendre position en l'état actuel.

Ch. Tripod remarque que ce Plan directeur, beaucoup plus étoffé que celui de 2015, contient beaucoup de choses. Il est emprunté et regrette que le CM n'ait pas reçu l'information plus tôt.

P.-A. Aubert annonce que le Plan directeur est arrivé tardivement à la Mairie et précise que la résolution a une portée communale. Une première consultation a eu lieu l'an dernier. H. Louvrier avait fait un résumé.

S. Chassot Leiglon et H. Louvrier confirme qu'il n'y a pas eu de séance à ce sujet.

N. Meda et Ch. Tripod estiment donc qu'il ne faut pas voter cette résolution ce soir, le CM a besoin de plus d'information.

H. Louvrier précise que les critères concernant les limites forestières se trouvent dans les fiches techniques.

Ch. Tripod s'inquiète plutôt de la mise en application de la distance non-constructible en bordure de zone forestière. Il ne met pas en doute le contenu du Plan directeur.

Pour Y. Berney, le souci est l'avancée des forêts, le retour en arrière ne sera plus possible selon lui.

Z. Guerra propose que le CM vote en septembre.

A.-S. Fillistorf ne souhaite pas reporter car, selon elle, personne ne va lire ce rapport.

A. Pipoz est du même avis car il trouve ce rapport très technique.

S. Chassot Leiglon lit la résolution :

Résolution concernant la révision du Plan directeur forestier cantonal de janvier 2023

Vu les articles 27 et 28 de la loi cantonale sur les forêts LForêts M 5 10 ;

vu l'article 30 al. 3 du règlement d'application de la loi sur les forêts RForêts M 5 10.0 ;

vu l'enquête technique ayant eu lieu du 23 décembre 2021 au 31 mars 2022 ;

vu le courrier du service du paysage et des forêts du 5 avril 2022 rapportant les résultats de l'enquête technique susmentionnée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 0 oui, 2 non et 7 abstentions

1. De préavisier défavorablement la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT)

4.2. Résolution Vernier – équipement public Rive-droite.

Z. Guerra propose d'ouvrir le débat sur la proposition de résolution du bureau du Conseil municipal.

Y. Berney demande s'il s'agit d'un soutien politique.

Z. Guerra répond par l'affirmative, ces communes de la Rive droite du Lac ont constaté un déséquilibre entre les deux rives au niveau de l'implantation de certaines infrastructures.

A. Pipoz ne comprend pas ! il n'est pas possible de déplacer l'autoroute, les voies CFF, les cuves de pétrole de Vernier. Il craint le blocage de projet tel que troisième voie.

H. Louvrier précise que c'est principalement en rapport avec l'aéroport, celui de Zürich a reçu des directives plus restrictives concernant les horaires, par exemple.

Ch. Tripod est gêné car le but serait de rendre le Canton conscient qu'il faut un équilibre entre les deux rives. Suite à visite de l'aéroport par une délégation du CM, il est apparu que beaucoup d'éléments sont en mains de la Confédération. Il craint que cette résolution ne vise uniquement que l'aéroport. D'après la présentation reçue, ce n'est pas l'aéroport qui gère le trafic. Par contre l'aéroport propose des bonus et des malus, il fait avec la marge de manœuvre à sa disposition. C'est la seule entité qui aura une production positive d'énergie. Le nombre de vols n'a pas augmenté et n'augmentera pas. L'objectif est de diminuer les nuisances pas des mesures incitatives. Les passagers augmentent car les avions sont mieux remplis.

Z. Guerra précise que la résolution ne concerne pas que l'aéroport.

N. Meda estime la formulation « faire front commun » excessive, très politisée.

Z. Guerra propose d'amender cette résolution en ôtant le paragraphe problématique.

P.-A. Aubert confirme qu'il est possible d'amender cette résolution, aucun délai particulier n'est requis.

D. Schütz constate que les habitants de notre canton souhaitent toujours plus de commodités et supportent toujours moins les nuisances.

Z. Guerra propose d'amender ou de ne pas voter cette résolution.

Ch. Tripod ne souhaite pas que les CFF soient entravés par cette résolution.

A.-S. Fillistorf est d'accord sur le principe mais pas sur la formulation de ce texte.

Z. Guerra propose que le CM examine la résolution de Vernier.

Pour Y. Berney celle de Vernier est également limitante, pour sa part, il souhaite que les infrastructures soient adaptées et non limitées.

N. Meda trouve délicat de prétendre que quoi qu'il arrive nous serons avec eux.

Y. Berney ajoute que d'autant plus, il est sceptique sur le fait que ces communes soient solidaires lorsque Céligny demandera à obtenir les mêmes services que les autres communes.

Z. Guerra propose au CM de voter s'il souhaite qu'une Commission étudie la possibilité d'amender cette résolution :

Par 5 non, 2 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse d'amender cette résolution.

P.-A. Aubert lit la résolution :

Résolution pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive droite

Considérant, de façon non-exhaustive, les points suivants :

L'autoroute A1, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier et Céligny, ce qui engendre des nuisances sonores ainsi qu'un important trafic proche des bretelles sur les territoires des communes concernées.

L'Aéroport international de Genève sur les territoires des communes de la Rive droite ce qui engendre des nuisances sonores plus importantes encore.

La voie ferrée qui traverse les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Céligny.

Les cuves d'hydrocarbure à Vernier.

L'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) sur le territoire de la commune de Bellevue.

Le projet d'implantation d'une décharge de type A sur le territoire de la commune de Bellevue.

Le projet d'implantation d'une décharge de type D-E sur le territoire des communes de Satigny, Collex-Bossy et Versoix, situé uniquement sur la Rive droite.

Le projet visant à déplacer toutes les barges industrielles dans un futur port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue.

Que la Rive droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances.

Qu'il y a lieu de réfléchir, pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour la population à proximité, à d'autres options de réalisation que la Rive droite.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 1 oui, 8 non et 0 abstention

d é c l a r e n e p a s

Etre solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont - en sus de Céligny – Versoix, Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier, Satigny, Russin et Dardagny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs.

Inciter le Maire à se mettre en relation avec les exécutifs de ces communes en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant des nuisances supplémentaires et péjorant la qualité de vie des habitants de ces communes.

Souhaiter que l'ensemble du territoire genevois soit considéré dans les études d'implémentation de telles infrastructures et non pas seulement les communes de la Rive Droite.

Ne communiquera pas la présente résolution au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et-à l'ACG.

Jean-Jacques Nussbaumer

Président du Conseil municipal

5. Propositions individuelles et questions.

5.1. Sécurité et prévention routière immeubles.

Z. Guerra passe la parole à A.-S. Fillistorf qui s'inquiète car, sur la route des Coudres, par trois fois, des enfants ont déboulé devant sa voiture. Elle se demande comment communiquer, elle propose de faire venir la police.

C. St Mart rejoint A.-S. Fillistorf, elle constate le même problème vers le terrain de sports et le parking des immeubles de la Fondation communale.

Z. Guerra propose à l'Exécutif de répondre : quelles mesures va prendre la Mairie ?

H. Louvrier répond qu'une fois par an la police vient à l'école pour sensibiliser, il estime que ce problème est récurrent et qu'il convient de répéter inlassablement les messages de prévention.

A.-S. Fillistorf souhaite que la police fasse de la sensibilisation à cet endroit.

H. Louvrier demande si la Commission des routes souhaite plancher sur le sujet.

Ch. Tripod propose plutôt de demander à notre société de surveillance de faire de la prévention.

N. Meda propose de trouver des bénévoles (éventuellement des retraités) pour sensibiliser sur le chemin de l'école.

A.-S. Fillistorf estime que c'est un jeu pour les enfants de passer devant les voitures.

Y. Berney prend l'exemple de Crans : la police est présente tous les matins, il faudrait solliciter la police de proximité, brigade de prévention routière, vu que nous n'avons pas de Police municipale.

Z. Guerra propose que l'Exécutif se penche sur le problème pour améliorer cette situation.

Plage.

C. St Mart a eu des contacts avec les riverains du chemin de la Poissonnière, qui ne possèdent pas de possibilité de stationnement chez eux, au sujet de la nouvelle réglementation des places de parking du chemin de la Poissonnière.

P.-A. Aubert répond qu'il y a quelques places « 15h » le long de la route de Suisse.

C. St Mart souhaite aussi savoir ce que l'on peut faire pour les 4 familles qui n'ont pas de possibilité de parcage chez elles. Pourraient-elles obtenir des macarons ?

P.-A. Aubert répond que le macaron n'est pas légal dans ce cas, l'Exécutif va rencontrer ces familles pour discuter de la problématique.

Publibike.

Ch. Tripod relaie le problème des jeunes qui doivent rentrer à pied de Coppet lors de sorties nocturnes tardives, le « Publibike » serait une excellente idée.

S. Chassot Leiglon répond que pour le moment nous ne pouvons pas adhérer à « Publibike » car nous ne faisons pas partie de « Région de Nyon » des négociations vont être entreprises (problème de canton et de finances).

N. Meda estime qu'il faudrait aussi pouvoir aller à Versoix.

S. Chassot Leiglon informe que cela ne sera pas possible avec « Publibike ».

P. Gradassi demande si Donkey Republic a été contacté.

S. Chassot Leiglon répond que nous venons d'en sortir car uniquement genevois, ne fonctionnait pas bien.

S. Chassot Leiglon informe que la subvention communale de CHF 250.- lors de l'achat d'un vélo électrique existe toujours.

Parcelles 311 et 622.

Ch. Tripod propose de choisir des nouvelles dates, avant l'été, pour cette Commission élargie, selon demande de H. Louvrier.

A.-S. Fillistorf propose plutôt des dates en septembre.

H. Louvrier trouve cohérent de parler de cette nouvelle salle communale, car il s'agissait d'une priorité pour le CM.

Serre urbaine.

C. St Mart demande ce qui se passe avec la serre.

N. Meda a reçu un courrier disant qu'elle allait s'arrêter et cherchait des repreneurs.

S. Chassot Leiglon précise que c'est la Commune qui est propriétaire et que c'est elle qui va vendre la serre.

Y. Berney connaît quelqu'un qui est peut-être intéressé.

Parcelles communales.

D. Schütz s'étonne que l'on ne demande pas aux agriculteurs de la Commune pour faire pâturer une parcelle, propriété de la commune, par des moutons. Il est déçu, car en raison de la sécheresse, les agriculteurs manquent de fourrage. De plus, il trouve exagéré que les employés communaux soient engagés pour couper l'herbe sous les clôtures pour du bétail provenant de l'extérieur.

S. Chassot Leiglon a entendu la remarque, mais observe que c'est elle qui décide, ce sont des terrains communaux.

Réseau agro-environnemental.

Y. Berney est surpris qu'il ne soit pas fait mention du réseau agro-environnemental de Céligny, géré par les agriculteurs et suivi par une biologiste, lors de l'énumération des actions de la commune. Ceci malgré le fait que la Commune participe financièrement au budget du réseau.

Pistes cyclables.

D. Schütz demande si l'Exécutif a des nouvelles des projets de pistes cyclables sur les routes cantonales et particulièrement à Céligny.

S. Chassot Leiglon répond qu'elle n'a pas de nouvelle concernant les axes forts.

Sortie annuelle du CM.

Y. Berney revient sur sa proposition de sortie annuelle du Conseil. Il trouverait sympathique pour la cohésion du groupe.

Z. Guerra précise que la sortie a lieu une fois par législature, il faudrait un budget pour la rendre annuelle.

P.-A. Aubert confirme qu'il n'y a pas de budget pour cela.

Commission culture et loisirs.

N. Meda précise que le budget de la Commission culture et loisirs est bien utilisé, il souhaiterait le voir augmenter.

Z. Guerra propose à la Commission de rédiger une motion.

Le huis-clos est déclaré pour des naturalisations.

La présidente lève la séance à 22h10.

Zélie Guerra
Vice-présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

